

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** FAAR BLE

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2016-0014

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0014180-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	4
2. Composition et formulation du produit	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	4
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	5
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
5. Conditions générales d'utilisation	18
5.1. Consignes d'utilisation	18
5.2. Mesures de gestion des risques	18
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	19
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	19
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	20
6. Autres informations	20

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

FAAR BLE
BROMASEED RAT 50
BROMASEED RODENT 50
STOP BROMASEED 50

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	TRIPLAN SA
	Adresse	BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2016-0014	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0014180-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	18/06/2013	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	01/07/2024	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	AEDES PROTECTA
<b>Adresse du fabricant</b>	75 rue d'Orgemont 95210 SAINT - GRATIEN France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	LIEU DIT DOUILLAC 81310 PARISOT France

**Nom du fabricant**

SOFAR France

**Adresse du fabricant**

ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France

**Emplacement des sites de fabrication**

ZA DU DREVERS BP 02 29190 PLEYBEN France

**Nom du fabricant**

FHS

**Adresse du fabricant**

Rue de la Tête à Loup, ZAC du Grandchamp 77440 OCQUERRE France

**Emplacement des sites de fabrication**

Rue de la Tête à Loup, ZAC du Grandchamp 77440 OCQUERRE France

**Nom du fabricant**

TAKAMAKA INDUSTRIES

**Adresse du fabricant**

16 Rue Claude Chappe 97829 LE PORT CEDEX France

**Emplacement des sites de fabrication**

35 Chemin Lartin 97435 SAINT GILLES LES HAUTS France

**Nom du fabricant**

IRIS

**Adresse du fabricant**

1126A, Avenue du Moulinas, Route de Saint-Privat 30340 SALINDRES France

**Emplacement des sites de fabrication**

1126A, Avenue du Moulinas, Route de Saint-Privat 30340 SALINDRES France

**Nom du fabricant**

HDA

**Adresse du fabricant**

ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France

**Emplacement des sites de fabrication**

ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France

**Nom du fabricant**

NOXIMA

**Adresse du fabricant**

CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX-SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France

**Emplacement des sites de fabrication**

CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France

**Nom du fabricant**

INDUSTRIALCHIMICA SRL

**Adresse du fabricant**

VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE (PD) Italie

**Emplacement des sites de fabrication**

VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE (PD) Italie

**Nom du fabricant**

RATOUCY SAS

**Adresse du fabricant**

29 rue de la Forêt LOOZE - BP145 89303 JOIGNY CEDEX France

**Emplacement des sites de fabrication**

29 rue DE LA FORET - LOOZE - BP145 89303 JOIGNY CEDEX France

**Nom du fabricant**

SALOMEZ

**Adresse du fabricant**

ZI AV. du Général de GAULLE 89130 TOUCY France

**Emplacement des sites de fabrication**

ZI AV. du Général de GAULLE 89130 TOUCY France

**Nom du fabricant**

FARMA-CHEM SA

**Adresse du fabricant**

Industrial Area of Sindos, P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce

**Emplacement des sites de fabrication**

Industrial Area of Sindos, P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce

**Nom du fabricant**

AGROZA AGROTECHNICAL LTD

**Adresse du fabricant**

AITOLIAS 2 & EL. VENIZELOU 158 16341 ATHENS Grèce

**Emplacement des sites de fabrication**

AITOLIAS 2 & EL. VENIZELOU 158 16341 ATHENS Grèce

**Nom du fabricant**

AGROLOGY SA

**Adresse du fabricant**

P.O. BOX 1089, Industrial Area of Thessaloniki 57022 THESSALONIKI Grèce

**Emplacement des sites de fabrication**

P.O. BOX 1089, Industrial Area of Thessaloniki 57022 THESSALONIKI Grèce

<b>Nom du fabricant</b>	FARMAVIT OOD
<b>Adresse du fabricant</b>	Bul Tsar Boris III, n° 63, Office n° 1 1612 SOFIA Bulgarie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Indulstriana 2 str - Pleven District 5960 GULIANTSI Bulgarie

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	12 - Bromadiolone
<b>Nom du fabricant</b>	PM TEZZA SRL
<b>Adresse du fabricant</b>	Via tre ponti 22 37050 S. MARIA DI ZEVI0 (VR) Italie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Via tre ponti 22 37050 S. MARIA DI ZEVI0 (VR) Italie

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0,005

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)
------------------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence

#### Mention de danger

Peut nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (sang).

#### Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.

### 4. Utilisation(s) autorisée(s)

#### 4.1 Description de l'utilisation

##### Utilisation 1 - Souris domestiques et rats - Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Intérieur

#### Type de produit

TP14 - Rodenticides

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: Brown rat  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: Brown rat  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Roof rat  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Roof rat  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Mus musculus  
Nom commun: House mouse  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Mus musculus  
Nom commun: House mouse  
Stade de développement: Adultes

**Domaine d'utilisation**

Intérieur

Intérieur

**Méthode(s) d'application**

Méthode d'application: Application des appâts

Description détaillée:

Formulations de l'appât:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
- Points d'appâts couverts et protégés

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: Rats : - Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres. - Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres.  
Souris : - Forte infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 1 mètre. - Faible infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 2 mètres.

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Appâts:

Rats :

- Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres.
- Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres.

Souris :

- Forte infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 1 mètre.
- Faible infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 2 mètres.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement minimum de 3kg.

Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.

Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :

- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)
- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)
- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)
- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)
- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)

Les appâts en vrac sont emballés dans :

- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)
- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)
- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)
- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)
- Boîtes métalliques (3-5-10kg)

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.2 Description de l'utilisation

**Utilisation 2 - Souris et rats - Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour des bâtiments**

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Brown rat Stade de développement: Juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Brown rat Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Roof rat Stade de développement: Juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Roof rat Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: House mouse Stade de développement: Juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: House mouse Stade de développement: Adultes</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée:</p> <p>Formulations de l'appât:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés</li> <li>- Points d'appâts couverts et protégés</li> </ul>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Taux d'application: Rats (Rattus norvegicus &amp; Rattus rattus): - Faible infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres - Forte infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Souris (Mus musculus): - Faible infestation: 40g de produit par point d'appât espacés de 2 mètres - Forte infestation: 40g de produit par point d'appât espacés de 1 mètre.</p> <p>Dilution (%):</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Appâts:</p> <p>Rats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres.</li> <li>- Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres.</li> </ul> <p>Souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 1 mètre.</li> <li>- Faible infestation : 40g d'appât par point d'appât espacés de 2 mètres.</li> </ul>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)</li> </ul>

- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)
- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)

Les appâts en vrac sont emballés dans :

- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)
- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)
- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)
- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)
- Boîtes métalliques (3-5-10kg)

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placez les postes d'appâtage dans des zones non susceptibles d'être inondées.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Lorsque que cela est disponible, suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.
- Pour une utilisation en extérieur, les postes d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Rats - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes extérieures et décharges extérieures

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Brown rat Stade de développement: Juvéniles  Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Brown rat Stade de développement: Adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Roof rat Stade de développement: Juvéniles  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Roof rat Stade de développement: Adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Autre  Zones ouvertes extérieures, Décharges extérieures
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée:  Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: Rats (Rattus norvegicus & Rattus rattus): - Faible infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 10 mètres - Forte infestation: 200g de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:  Appâts: - Forte infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres.

	- Faible infestation : 200g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)</li> <li>- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)</li> </ul> <p>Les appâts en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)</li> <li>- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10kg)</li> </ul>

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques. Placez les points d'appâtage dans des zones non susceptibles d'être inondées.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Lorsque cela est possible, suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.
- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

#### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

#### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

--

**4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-
---

**4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-
---

**4.4 Description de l'utilisation**

**Utilisation 4 - Souris domestiques - Professionnels - Intérieur**

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: House mouse Stade de développement: Juvéniles  Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: House mouse Stade de développement: Adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Appâts :  40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre.

<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)</li> <li>- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)</li> </ul> <p>Les appâts en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)</li> <li>- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)</li> <li>- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)</li> <li>- Boîtes métalliques (3-5-10kg)</li> </ul>

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 2 à 3 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  
- Si possible, suivre les instructions additionnelles fournies par le codes des bonnes pratiques.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

## 4.5 Description de l'utilisation

### Utilisation 5 - Rats - Professionnels - Intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Brown rat Stade de développement: Juvéniles  Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Brown rat Stade de développement: Adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Roof rat Stade de développement: Juvéniles  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Roof rat Stade de développement: Adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée:  Formulations de l'appât:  - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés - Points d'appâts couverts et protégés
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 200g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres. Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:  Rats: 200g d'appât par station d'appât.. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement minimum de 3kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.  Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans : - Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg) - Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg) - Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg) - Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC) - Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)  Les appâts en vrac sont emballés dans :

- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)
- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)
- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)
- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)
- Boîtes métalliques (3-5-10kg)

#### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Si possible, suivre les instructions additionnelles fournies par le codes des bonnes pratiques.

#### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

### 4.6 Description de l'utilisation

#### Utilisation 6 - Souris domestiques et rats - Professionnels - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

**Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée**

Ne s'applique pas aux rodenticides

**Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)**

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: Brown rat  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: Brown rat  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Roof rat  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: Roof rat  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Mus musculus  
Nom commun: House mouse  
Stade de développement: Juvéniles

Nom scientifique: Mus musculus  
Nom commun: House mouse  
Stade de développement: Adultes

**Domaine d'utilisation**

Extérieur

Extérieur autour des bâtiments

**Méthode(s) d'application**

Méthode d'application: Application des appâts  
Description détaillée:

Formulations de l'appât:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
- Points d'appâts couverts et protégés

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: Rats: 200 d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres / Souris: 40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre.

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Rats:

200 d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 4 mètres

Souris:

40g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 1 mètre.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement minimum de 3kg.

Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.

Les sachets PE/PP (10-20-25-30-40-50-60-90-100-200g) sont emballés dans :

- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10-15-20-25-30kg)
- Seaux (PP/PE) (3-5-10-15-18-20-25-30kg)
- Boîtes en carton (carton) (3-5-10-12-15-20-25-30-50kg)
- Boîtes d'appât (PET/PP/PE/PVC)
- Boîtes métalliques (3-5-10-15-20-25kg)

Les appâts en vrac sont emballés dans :

- Sacs (papier/PE/PP) (3-5-10kg)
- Seaux (PP/PE) (3-5-10kg)
- Boîtes en carton (carton) (3-5-10kg)
- Sachets en PE ou PP (100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000g) emballés dans des boîtes en carton (3-5-10kg)
- Boîtes métalliques (3-5-10kg)

#### 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts des conditions atmosphériques (pluie, neige, etc ...). Placez les points d'appâtage dans des zones non susceptibles d'être inondées.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [ pour les souris - au moins tous les 2 à 3 jours ] [ pour les rats: seulement 5 à 7 jours après ] le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Lorsque cela est possible, suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

#### 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

#### 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

#### **Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement:**

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

#### **Pour les professionnels uniquement:**

- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

#### *Mode d'emploi «spécifique selon l'appât»:*

- *Appât en sachets :*
  - *Ne pas ouvrir les sachets contenant l' appât.*
  - *Grains, granulés-pastilles en vrac:*
    - *Placer l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).*
    - *Ne pas transvaser les grains dans un autre contenant que celui d'origine. Si le transvasement ne peut être évité, porter un masque de protection respiratoire d'APF 10 durant l'opération.*

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels (par exemple «à l'usage des professionnels uniquement»).

**Pour les professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement:**

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.  
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

**Pour les professionnels uniquement:**

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine). [Le cas échéant, précisez si une inspection plus fréquente ou quotidienne est requise].

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

-- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

-- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

-- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 de ce document

(par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»)

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

-- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse.

-- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes.

-- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau: rincer la bouche avec de l'eau avec précaution. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissements. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]»

- Dangereux pour la faune.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

## 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

Pour des raisons techniques, la phrase P501 correcte n'a pas pu être ajoutée dans SPC editor. La phrase doit être remplacée par: P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.